

Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211122-2021\_11\_22\_06-DE



(Finistère)

**Landéda, le 16 décembre 2021**

## **CONSEIL MUNICIPAL du 22 novembre 2021**

**MODERNISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

**RAPPORT N°06/08/2021**

La Maison de l'Enfance a ouvert ses portes en 2007. Elle accueille le multi-accueil et l'accueil de loisirs. Aujourd'hui, la structure et le matériel sont vieillissants, c'est pourquoi, la commune de Landéda souhaite procéder à une modernisation du bâtiment et du matériel. Concernant l'accueil de loisirs, elle souhaite réaliser 3 types de travaux / acquisitions :

- Installation d'une VMC double flux. Il résulte d'un diagnostic de la qualité de l'air, un mauvais renouvellement de l'air, qui induit à une élévation rapide du taux de CO<sup>2</sup>, en particulier lorsque les enfants sont à la sieste. L'installation de la VMC permettra de résoudre cette problématique, tout en limitant les pertes de chaleur inhérente à la ventilation grâce à un échangeur récupérant la chaleur de l'air extrait pour préchauffer l'air venant de l'extérieur.
- Réfection des peintures intérieures, tant les murs que les portes.
- Renouvellement des tables et des chaises.
- Agrandissement de la cour (installation d'une clôture et portillon supplémentaires)

Le montant global de cette opération est estimé à 30 538,59 € HT.

	<b>DSIL</b>	<b>CAF</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Montant</b>	10 579,97 €	13 850,90 €	6 107,72 €	30 538,59 €
<b>%</b>	35%	45%	20%	100%

Je vous propose donc :

- D'approuver l'opération de modernisation de l'accueil de loisirs ;
- De solliciter toutes les aides financières dans le cadre de ce projet suivant le plan de financement défini ci-dessus ;
- D'autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à signer tous les documents afférents à cette demande.



**Nombre de membres**

en exercice	= 27
Présents	= 23
Votants	= 23

**Délibération du conseil municipal**

**N°06/08/2021**

Réunion du 22 novembre 2021

**MODERNISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Sylvaine COANT, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

Absents :

Nolwenn DAUPHIN donne procuration à Jean-Pierre GAILLARD

Hervé LOUARN donne procuration à Christine CHEVALIER

Martine KERFOURN donne procuration à Sylvaine COANT

Erwan DENEZ

Madame Isabelle POUILLAIN a été élu(e) secrétaire de séance.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, par 26 voix Pour,**

**Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide d'approuver l'opération de modernisation de l'accueil de loisirs.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal sollicite toutes les aides financières dans le cadre de ce projet suivant le plan de financement défini ci-dessus.

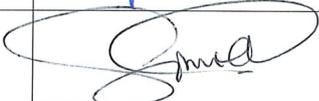
ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire au nom et pour le compte de la commune, à signer tous les documents afférents à cette demande.

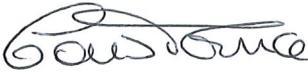
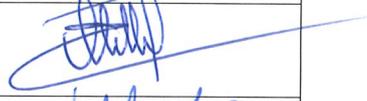
Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211122-2021\_11\_22\_06-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT – MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	Procuration
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	Procuration

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwan	Absent
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	Procuration
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211122-2021\_11\_22\_06-DE